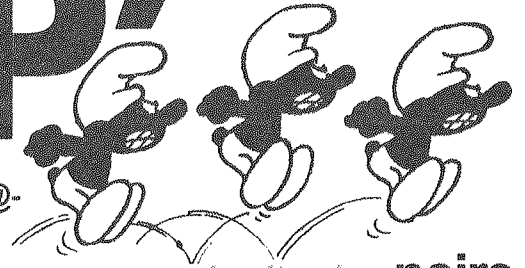


T'OKUP!

Agenda-journal intersticiel de la mouvance anarch@-alternat@-intersquat-antifa-féministe-précaires, etc. (Lôzane et ailleurs)



la vitamine noire

Attention à la contagion !

no 07 (2^e édition de juillet 2000)



(((CITÉ EN DANGER)))

Squatters contre spéculateurs

Le 10 juin 2000, notre collectif regroupant huit personnes a occupé le n°11 de la Place de la Cathédrale afin d'y développer, outre l'habitation, plusieurs projets culturels alternatifs. Après un mois d'occupation et de travaux, et malgré notre volonté de négocier une solution avec le propriétaire, la justice nous somme de quitter les lieux sous le prétexte aberrant d'un manque de sécurité.

speculation et arrogance

Ayant acquis l'immeuble pour 1 franc, le but de l'Etablissement Cantonal des Assurances (ECA) est purement spéculatif : démolir une maison ancienne en bon état et abritant des vestiges médiévaux pour y construire un bloc uniforme et démesuré en vue d'une rentabilité maximale. L'arrogance de l'ECA est à la hauteur de ses ambitions financières. Se comportant en territoire conquis, Gilbert Morandi (chef du service immobilier de l'ECA) menace les occupantEs de se faire justice lui-même («de toute façon, j'ouvrirai moi-même les locaux »).

En résumé, et depuis que l'ECA a eu la mainmise sur cette parcelle, son attitude se résume à « cause toujours, j'ai le bras long ! »

mascarade de justice

Rapidement confrontéEs à la justice, nous avons pu constater à quel point l'ECA dispose de connivences en tout

genre, la règle d'or étant celle du copinage.

Bernard Bolli, architecte de la ville a déclaré la maison insalubre. Pourtant, il a reconnu que le bâtiment ne risquait pas de s'effondrer. Ses conclusions se fondent uniquement sur des domaines sortant de sa compétence : système électrique (pourtant vérifié par un électricien), le risque d'incendie (parce qu'il y a des bougies dans la maison !), et la salubrité.

Un tel manque de neutralité n'est pas étonnant puisque M. Bolli avait été précédemment mandaté - et donc payé - par l'ECA pour effectuer une visite des lieux.

De plus, pour s'assurer le monopole des avis d'experts, M. Verdon (secrétaire général de l'ECA) est allé jusqu'à empêcher les Services Industriels de venir sécuriser l'installation électrique en les menaçant de porter plainte pour violation de domicile !

Enfin, n'ayant pas peur des contradictions, M. Verdon et M. Morandi ont déclaré que la maison était dans un tel état de délabrement qu'il n'y avait pas d'autre solution que de la démolir. Puis, ils ont précisé que si leur projet était refusé suite à la décision du Tribunal Administratif qui aura lieu dans plusieurs mois, ils comptaient rénover la dite maison ... Malgré donc la mauvaise foi, les manœuvres douteuses, les contradictions et les lacunes du discours de l'ECA, la justice nous somme de quitter les

Présentation > Ni secte, ni parti, agrégation aléatoire de groupes ou d'individuEs, les gens qui écrivent dans cette feuille font vivre des luttes pour une société plus juste, contre tous les pouvoirs et contre l'exploitation. Pour le reste, regarde autour de toi, occupe-toi de ce qui te regarde pas, car ça te regarde.

ATTENTION, NOUVELLE ADRESSE:

c/o Infokiosk, Espace autogéré, av. César Roux 30, CH-1005 Lausanne
N° précédents consultables sur <http://squat.net/espaceautogere>

lieux pour le 25 juillet et nous menace d'expulsion par la force le cas échéant.

quel projet pour la cité ?

Sous le couvert de la « justice », l'ECA s'obstine à expulser les occupantEs par tous les moyens. Pourquoi ? Sous prétexte de pouvoir réaliser un projet déjà entaché de plusieurs irrégularités et qui, depuis le début, est contesté par : une centaine de voisins, un recours du Mouvement de Défense de Lausanne, le rapport défavorable de la Commission Fédérale des monuments historiques.

Notre projet pour la maison de la Place de la Cathédrale 11 est d'y développer une habitation communautaire, divers ateliers (imprimerie artisanale) et de contribuer à la vie de quartier (espace d'exposition et de projection). Nous voulons également rénover la maison (nous y avons rétabli les canalisations et reconstruit un escalier), et préserver les vestiges archéologiques qui s'y trouvent.

Les soutiens ne manquent d'ailleurs pas pour ce projet, exprimés tant dans la presse (articles et courrier des lecteurs) qu'à l'occasion de la journée portes ouvertes ou dans les quelques 500 signa-

tures en notre faveur récoltées à peine deux semaines après l'occupation (que plusieurs conseillers/ères communaux/ales ont signé).

Qu'attendent alors les autorités pour sortir de leur réserve et prendre officiellement position ? Jusqu'à quand accepteront-elles que les propriétaires laissent des maisons vides pendant plusieurs années ?

Si nous sommes évacuéEs, la maison restera vide pendant plusieurs mois !

Les magouilles des spéculateurs suffiront-elles à étouffer les voix de celles et ceux qui luttent pour préserver un site historique en y créant un lieu de vie et de culture ?

- Nous dénonçons le scandale d'une justice au service des intérêts des spéculateurs et l'inadmissible copinage entre l'ECA et certains intervenants « haut placés »
- Nous demandons une réévaluation des soi-disant problèmes de sécurité
- Nous demandons que tout soit mis en œuvre pour conserver cette maison et y rendre possible la création d'un lieu de culture alternative

Les habitantEs du 11, Place la Cathédrale



Espace autogéré

Contrat de confiance ?



«Ils ont signé» ricanent celles et ceux que le squat a toujours dérangé comme pour se rassurer. Ce sont les mêmes qui hier encore nous accusaient d'être prisonnierEs de notre idéologie sans jamais dire à quoi ils/elles se réfèrent.

Que s'est-il passé après l'occupation de l'ex-Dolce Vita? Certes un papier a finalement été signé entre la Ville et l'Espace autogéré, compris comme collectif de lutte. Mais il serait faux de parler de contrat de confiance. Cet accord intervient suite à des mois de résistance pour la sauvegarde des activités de l'Espace autogéré. Il ne saurait être question de confiance avec une Municipalité qui, il y a peu encore, parlait d'envoyer les flics pour nous déloger et n'a pas abandonné l'idée concernant celles et ceux qui poursuivent la lutte à Prélaz. Il ne saurait y avoir de confiance avec ceux qui, pour discréditer le mouvement, l'accusent de vouloir empêcher la construction de logements subventionnés, alors même qu'ils se refusaient ou étaient dans l'incapacité d'articuler des chiffres et de dire quand et où ceux-ci seront construits.

Cet accord, peut-être discutable en soi sur le principe, est le résultat d'un rapport de force construit par l'Espace autogéré et les personnes et collectifs qui l'ont soutenu. Il assure à l'Espace autogéré l'utilisation des lieux à des fins « culturelles et politiques » pour une durée initiale de cinq ans renouvelable tacitement de deux ans en deux ans. Le délai de résiliation est de six mois. Mais surtout la clause que nous avons toujours combattue dans les contrats de prêt à usage, celle qui stipule que les occupantEs doivent quitter les lieux sans rechigner évitant ainsi toute possibilité de lutte a été modifiée. Initialement le contrat de prêt à usage proposé par la Ville disait: «A l'échéance de la présente convention, l'Espace autogéré s'engage à restituer le plein et entier usage du bâtiment mis à disposition». Nous y avons fait ajouter «pour autant qu'une solution satisfaisante ait été trouvée entre les deux parties 6 mois à l'avance». Cela nous donne toute latitude pour nous opposer à une éventuelle évacuation. Nous saurons le rappeler si besoin est.

Si à Prélaz nous avons pu mettre en péril les contrats de confiance comme certainEs nous le reprochent, nous en sommes satisfaitEs, puisque cela nous a donné l'occasion de montrer qu'il est possible d'obtenir bien mieux sans se lier les mains pour le futur.

Seule la lutte paie !

Soutien aux nouvelles et nouveaux squatters de Prélaz !



Pirates un jour, pirates toujours

ICI RADIO PRELAZ LIBRE !

HUG ! Les indienNEs sont dans la place pour une résistance NON-VIOLENTE mais déterminée, rejoins-nous tous les soirs dès que tu peux à la bouffe végét. et aux dix milles autres activités qui ont lieux sur place. Notamment :

- nettoyage et assainissement total de la zone
- continuation du jardin 2000 (amène tes semis et autres boutures)
- création d'un skate park (cherchons modules rampes obstacles etc. + graffeurs et peintres)
- mise en place d'un passeport vacances alternatif avec animations pour les enfants chaque jour
- concerts, expos, bar (toutes propositions bienvenues)
- préparation de la critical mass du 18 et 19 juillet 2000 spécial Tour de F...

Dès à présent il appartient au quartier de décider de l'utilisation du lieu en venant y faire N'IMPORTE QUOI. Mais TOI aussi tu as une idée... lâche-toi (peu importe ton âge, ta face, ton sexe, ta caste...) et PARTICIPE !

Aux politiques, nous demandons :

- La paix, pas de police à Prélaz comme Bernard Métraux l'a affirmé

ETAT PROXÉNÈTE

Permis L : autorisation de séjour destinée aux femmes étrangères qui ont un emploi de danseuse de cabaret

Vous êtes danseuse de cabaret, et quoi qu'il arrive (excepté mariage), vous le resterez pendant les huit mois que dure votre permis L. Ne vous avisez pas de trouver un emploi mieux rémunéré, un emploi plus valorisant, un emploi avec des horaires réguliers. Non. Vous êtes un « permis L » et vous le resterez. Vous êtes confinée au marché de la chair humaine. C'est la loi. Elle est restrictive. Cette même loi est plus généreuse avec les patrons de cabaret. Afin que les clients ne se lassent pas de leur « belles de nuit », ils peuvent facilement obtenir un changement de canton pour leurs employées étrangères ! Partout dans le monde, les politicienNEs prétendent ne rien pouvoir faire pour arrêter le trafic des femmes, le canton de Vaud lui est très clair : il ne fera rien !

INFO CHÔMAGE : si vous avez un permis L, vous cotisez à l'assurance-chômage, mais vous n'y avez pas droit, vu que vous devez quitter la Suisse après un mois sans emploi, l'Etat estime que vous n'êtes pas « plaçable », mais « mettable » et « jetable »...

EURO 2000 : NOUS SOMMES TOUS DES HOOLIGANS ! ?

L'Euro 2000 a été un test de répression grandeur nature, et pas seulement des hooligans, de toute expression populaire. Des militantes et des militants qui s'étaient renduEs à Bruxelles le 10 juin pour manifester contre le sommet européen du patronat en ont fait la triste expérience. EmbarquéEs dans le cadre de la nouvelle loi « snelrecht », ces militantEs ont été arrêtéEs, fouilléEs au corps, photographiéEs devant un panneau où il était noté « Euro 2000 » et maintenuEs en détention pendant 9 heures sans possibilité de faire un téléphone et sans savoir exactement ce qui leur était reproché. La veille, lors d'une opération « entartage » réunissant quelque 150 participantEs, il y avait eu près de 70 arrestations « administratives ».

Vote spécialement pour la coupe de foot « Euro 2000 », le snelrecht permet d'arrêter des hooligans et de les mettre en rétention admi-

nistrative pour 12 heures sans avoir à justifier du motif de l'arrestation. Mais il est clair que cette loi permet tous les abus et que l'alibi des hooligans sert à franchir de grands pas en avant dans le renforcement de la répression et dans la remise en cause des droits démocratiques. Cette loi, votée en Belgique, sera-t-elle le premier pas vers une Europe encore plus policée, surveillée, vers la négation de tous nos droits ?



PRIMEROSE REFLEURIT

En marge des sites officiels de Lausanne Jardins 2000, l'association de quartier Cour-Primerose a créé un « jardin vague » sur le terrain vague qui abrita jadis la Villa Primerose (monument historique et 1^{er} Espace autogéré) détruite en 1993. Les squatters avaient été expulsés par mesures « urgentes » par la FIDES (Crédit Suisse) pour faire place à un complexe de bureaux : les travaux n'ont jamais commencé ! L'association de quartier s'était battue pendant plusieurs années pour la conservation de la Villa Primerose. Plus tard, en 1997, elle a organisé une grève du zèle des piétons où 150 personnes avaient traversé et retraversé le seul passage à piétons du quartier, bloquant ainsi la circulation pendant plus d'une heure pour protester contre le trafic automobile sur l'avenue de Cour. Elle avait également demandé que le terrain vague puisse être transformé en terrain d'aventure pour les enfants en attendant les travaux (ce qui ne s'est jamais fait). En juin 1999, elle avait organisé une grande fête pour les 100 ans de l'avenue de Cour, qui avait été fermée au trafic et laissé la place à une grande fête populaire.

Le 9 août à 9h00 aura lieu au tribunal de Montbenon le procès de 3 personnes qui avaient participé à une fête sauvage sur le site de Primerose en 1997 pour commémorer les 4 ans du terrain vague. La police avait intercepté et attaqué le cortège pacifique sur le chemin du retour, mais elle accuse les participantEs de les avoir attaqué...

- Un moratoire concernant la destruction des locaux jusqu'à la prochaine session du Conseil communal début septembre (pour parler du réel futur de ce lieu).

Ensemble nous réaffirmons la possibilité de commencer les travaux sur la parcelle ouest de l'av. de Morges 60.

Longue Vie aux Espaces Autogérés